



Département des Yvelines
Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche
N°2026-04-05

Objet : Objet : Nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et élection

L'an deux mille vingt-six,

Le dix avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Philippe ANTOINE, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Présents : Jérôme FENAILLON, Sophie LAFEUILLADE, Carl MAUGER, Nathalie ZENOU, Laurent BRUNET, Magali HANNECART, Marc LEPETIT, Virginie BARBOUX, Anne GOVIN, Stéphane ORAIN, Sophie PERSONNE, Laurence BABONNEAU, Matthieu CHATIGNOUX, Marie-Catherine ASSEMAN, Alexis CHAVELAS, Vanessa AMAR, Hella BHOURI, Julien MATALOU, Brice REGA, Gilles STUDNIA, Amélie de SAINT-MARS, Edouard LEO, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Thomas BATIGNE

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Bérangère SAVRE à Edouard LEO (arrivée à 20h21 point 14)

Absents Néant

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Jérôme FENAILLON, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

VU les articles L 123-6 et R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que les fonctions d'administrateurs prennent fin à chaque renouvellement du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que c'est le Conseil Municipal qui fixe le nombre d'administrateurs du CCAS ;

CONSIDERANT que ce nombre est compris dans une fourchette de 8 minimum à 16 maximum, ;

Monsieur le Maire propose

1 / que le Conseil d'Administration soit composé de 12 membres :

- 6 membres du Conseil Municipal élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
- 6 membres nommés par Monsieur le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

2/ que la liste suivante des membres de l'assemblée municipale soit appelée à siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Liste « *Tous ensemble pour Saint-Nom* »

MM Nathalie ZENOU
 Anne GOVIN
 Sophie LAFEUILLADE
 Sophie PERSONNE

Liste « *Oui aujourd'hui et pour demain* »

M I Amélie de SAINT MARS

Liste « *Agissons pour Saint-Nom* »

M I Christine CAILLAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Par 27 voix,

FIXE le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à 12.

PROCEDE à l'élection des membres suivantes pour siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. :

Par 27 voix sont élus :

Liste « *Tous ensemble pour Saint-Nom* »

MM Nathalie ZENOU
Anne GOVIN
Sophie LAFEUILLADE
Sophie PERSONNE

Liste « *Oui aujourd'hui et pour demain* »

M I Amélie de SAINT MARS

Liste « *Agissons pour Saint-Nom* »

M I CHRISTINE CAILLAT

**Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 10 avril 2026**

Le secrétaire de séance
Jérôme FENAILLON



Le Maire
Jean-Philippe ANTOINE



Mis en ligne le 13 avril 2026
Document rendu exécutoire le 13 avril 2026

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20260413-2026-04-05-AR
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026